



HAL
open science

Notes sur les Daza de l'Ayer (Niger)

Catherine Baroin

► **To cite this version:**

Catherine Baroin. Notes sur les Daza de l'Ayer (Niger). *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione*, 1975, Anno 30 (2), pp.260-268. halshs-00873508

HAL Id: halshs-00873508

<https://shs.hal.science/halshs-00873508>

Submitted on 15 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AFRICA

Rivista trimestrale di studi e documentazione
dell'Istituto Italo-Africano

CATHERINE BAROIN

NOTES SUR LES DAZA DE L'AYER (NIGER)

Les Daza, éleveurs de chamelles et de vaches dans la zone sahélienne du Tchad et du Niger, appartiennent à un vaste ensemble culturel comprenant :

- 1) à l'ouest : les Tédà qui vivent dans le désert (en particulier au Tibesti) ; les Daza, plus au sud ; les Azza, forgerons castés des Daza.
- 2) à l'est les populations beRi (Zaghawa et Bideyat).

Sur les Tédà, Daza et Azza nous possédons quelques descriptions générales (principalement Chapelle, *Nomades Noirs du Sahara*) et des études approfondies sur les Tédà du Tibesti (les travaux de Le Cœur essentiellement). Le Rouvreur, dans *Sahariens et Sahéliens du Tchad*, a établi une série de petites monographies sur certains groupes qui nous occupent, mais au total il n'existe jusqu'à ce jour aucune monographie d'un groupe particulier tant sur les Tédà qui vivent hors du Tibesti que sur les Daza ou les Azza.

De novembre 1971 à décembre 1972, j'ai effectué une mission au Niger dans le but d'établir la monographie d'un groupe daza précis, nécessaire complément des ouvrages généraux existants à ce jour. Dans les enquêtes, je pensais me pencher plus particulièrement sur les phénomènes d'organisation sociale, par l'étude d'un clan ou d'un campement.

Les enquêtes

Ayant quitté la France le 19 octobre 1971, j'arrivai le 8 novembre dans le campement daza de Droua, à 130 km à vol d'oiseau au nord-est de Gouré. J'étais accompagnée du fils du chef de ce campement qui fut pendant deux mois mon interprète et facilita beaucoup la prise de contact.

Les vingt cinq tentes de Droua n'étaient pas très éloignées d'autres campements de taille équivalente dont les habitants échangent de très fréquentes visites. C'est donc toute une région que j'allais être amenée

à connaître, que les Daza appellent l'Ayer et qui constitue la limite ouest du domaine daza. L'Ayer s'étend sur 150 km d'est en ouest et 100 km du nord au sud, bordé à l'ouest par le massif du Koutous où vivent les Dagara (population de langue kanouri), au nord par le désert, domaine des Têda, au sud par une petite zone azza (où se trouve notamment le puits de Yogoum où j'avais séjourné deux mois en 1969 avec Mme M. Le Cœur), à l'est par la Dilia, vallée morte au delà de laquelle s'étend le Manga, pays daza également. Outre les Daza, on trouve en Ayer un nombre important de puits peul et azza. Ces populations coexistent en plus ou moins bonne intelligence.

J'établis à Droua mon camp de base pour une période de onze mois. Là, j'ai mené de front plusieurs enquêtes que je reprenais tour à tour, sur l'habitat, l'alimentation, le système pastoral, l'histoire des puits et du peuplement, la répartition des clans, la chefferie, les relations avec les voisins (essentiellement Peul et Azza), la médecine traditionnelle, la religion, la littérature orale, etc... Sans rien vouloir négliger, je m'intéressai surtout à l'organisation sociale.

Très vite, j'ai été frappée par l'importance du sentiment de " pudeur " chez les Daza, qui détermine tout un ensemble de relations d'évitement, et par leur sens très poussé des convenances, qui forment un code social à la fois strict et nuancé.

De même, le mariage m'a paru mériter une attention spéciale, étant donné l'ampleur des échanges qu'il suscite. C'est en effet, de l'avis de tous les Nigériens de l'est que j'ai rencontrés, une caractéristique des Daza que le mariage coûte, chez eux, beaucoup plus cher que chez leurs voisins (Kanouri, Peul, Azza et même Arabes). J'ai donc préféré centrer ma recherche sur le mariage plutôt que sur l'étude d'un clan ou des clans, que j'avais initialement prévue.

L'étude du mariage appelait naturellement celle de la parenté, de la propriété, des politiques d'alliance, des catégories sociales, de la résidence, des relations avec la belle famille, des droits et des devoirs des époux, du divorce, de certains aspects de la religion, etc... Après des enquêtes générales, je commençai en mars la collecte d'une série d'exemples : les vingt cinq couples qui constituaient le campement totalisaient une centaine de mariages à étudier dans le détail (en raison de la fréquence des divorces). L'étude de ces cas particuliers m'a montré combien la réalité pouvait différer du modèle que les Daza m'en avaient donné, combien elle est plus complexe et plus riche. Je constatais aussi de grosses différences entre les mariages récents et plus anciens, et m'attachais donc à situer les faits dans une perspective historique.

Si dans la société daza le mariage suscite des échanges particulièrement importants, la circulation des biens ne se limite pas à

cette seule occasion. Je me suis efforcée d'en étudier tous les aspects, et ce au moyen de deux enquêtes complémentaires :

- une enquête biographique sur tous les habitants du campement, auxquels je faisais préciser les cadeaux d'animaux faits ou reçus aux différents moments de leur vie ;

- une enquête sur le *curriculum vitae* de plus de cent vaches et chamelles, où je notais en particulier la manière dont le propriétaire était entré en possession de la bête, et le sort réservé aux petits successifs (vendus, donnés à qui, pourquoi).

Le séjour à Droua fut interrompu à trois reprises :

a) Du 6 au 27 janvier 1972, j'effectuais un voyage à chameau vers le nord jusqu'à la latitude de *Dugule* (15° 50') pour rendre visite aux jeunes bergers qui gardent les chamelles dans le désert pendant deux ou trois mois, parfois plus. C'est là qu'ont lieu la plupart des naissances et des accouplements. A l'aller et au retour, je passai par plusieurs campements peul et téda, et par une dizaine de puits daza où j'effectuai des enquêtes démographiques.

b) Du 25 février au 19 mars 1972, obligée d'aller à Zinder refaire l'approvisionnement de plusieurs mois, j'en profitai pour visiter les principaux marchés fréquentés par les Daza : Nguru en Nigeria et Birni Kazoé au nord-ouest de Gouré.

c) Du 13 mai au 18 juin 1972, je séjournai chez les Azza de Yogoum, avec lesquels j'avais gardé depuis 1969 d'excellentes relations. Celles-ci me permirent d'effectuer assez vite, dans un but comparatif, plusieurs enquêtes parallèles à celles faites chez les Daza. J'eus la chance au cours de cette période d'assister à deux mariages azza. J'allai par la suite assister à cinq mariages daza.

Le 12 octobre 1972, je partis à chameau en voyage de reconnaissance vers l'est. Mon projet initial, un long périple de deux à trois mois chez les Daza du Manga, fut modifié pour deux raisons :

- des problèmes de transport retardèrent mon départ ;
- une catastrophique sécheresse avait rendu déserte la région que je voulais visiter : un grand nombre d'animaux étaient morts, les gens avaient abandonné leurs puits traditionnels pour aller soit en ville, soit sur des pâturages plus au sud et à l'ouest. La vie des campements était désorganisée.

Au Manga ma première étape fut le puits du vieux chef Kolo Isbu-mi, surnommé " la panthère ", en qui je trouvais un informateur exceptionnel. Pendant dix jours je fis avec lui des enquêtes historiques. Je complétais ensuite mon information avec l'ancien chef azza Eli Mahmat Kasa-mi, descendant du Sultan du Bornou, qui a laissé depuis plusieurs années sa succession à son fils Mala Kasa. Plus loin à Kossotori, où venait de s'installer le campement militaire normalement basé à Moul, je trouvai par chance une voiture qui me conduisit à Nguigmi le 5 novembre.

Pendant mon séjour à Nguigmi, du 5 au 28 novembre 1972, je rencontrai tous les chefs daza de la région rassemblés là par la sécheresse, traduisis les enregistrements faits chez le chef Koloet consultai les archives de la Sous-Préfecture.

Résultats

1) Peuplement de la région

L'histoire des puits montre que ce peuplement est récent. Il y a une trentaine d'années, l'Ayer était à peu près vide d'hommes. Les Daza étaient installés plus au sud, à la hauteur de Kiriguim, où ils élevaient surtout des vaches. Peu à peu, ils sont remontés vers le nord et ont élevé de plus en plus de chamelles. Les puits daza les plus au nord sont les plus récents. L'immigration des Peul, venus de l'ouest, remonte elle aussi à trente ans environ. Dans un milieu écologique qui est donc identique, les Peul ont un système pastoral très différent de celui des Daza. Il se caractérise par une plus grande mobilité et, semble-t-il, par un plus grand dynamisme : ils creusent beaucoup plus de nouveaux puits, dont l'eau profite mieux aux animaux.

Les Azza n'ont leurs propres puits que depuis la colonisation. Auparavant, ils campaient aux mêmes puits que les Daza.

La tradition selon laquelle, à une époque plus reculée, peu avant l'arrivée des Blancs, les Daza et les Azza sont venus de l'est, chassés par les Arabes Ouled Sliman (*Wahila*) m'a été confirmée.

2) Les clans

L'Ayer et le Manga sont des pays réputés *keshherda*, pourtant les membres du clan *keshherda* sont très minoritaires en Ayer, et à Droua en particulier. Des membres d'autres clans daza sont venus un par un de l'est, souvent pour apprendre le Coran auprès d'un marabout de Nigeria ou du sud du Niger. Ils se sont installés ensuite parmi les *keshherda* voisins, en épousant une de leurs filles et en adoptant les coutumes des *Keshherda*. Cette assimilation explique la grande homogénéité culturelle des Daza de cette région, en dépit de la variété de leurs clans.

Selon Kolo Isbu-mi, cette dispersion des clans est postérieure à la colonisation : avant celle-ci, chaque clan était géographiquement plus regroupé et faisait la guerre aux autres. Il serait donc intéressant de savoir si, au Tchad, les clans daza ont conservé leur unité géographique. Il semble bien que la plupart de ces clans ont des coutumes originales, différentes de celles que j'ai observées : ainsi, par exemple, les Daza Gadoase marient avec la fille de leur oncle paternel.

3) Les chefs

La chefferie actuelle est une superstructure imposée par l'administration coloniale. Le rôle des chefs, très limité, consiste pour l'essentiel à collecter l'impôt. Les *talaka* d'un chef, c'est-à-dire ceux qui lui paient l'impôt, sont géographiquement très dispersés. Les chefs d'autrefois étaient soit les chefs de clans puissants, soit des hommes qui par leurs qualités guerrières avaient su rassembler un groupe autour d'eux. Cette organisation politique a été démantelée par la colonisation et la pacification ; elle a perdu en partie sa raison d'être aujourd'hui.

4) Habitat

La composition d'un campement n'est pas fixe. Les Daza se regroupent essentiellement sur la base de la parenté (résidence patrilocale) et la disposition respective des tentes dans le campement est largement fonction de ces liens de parenté. Tous les trois ou quatre mois, le campement déménage vers un endroit plus propre, auprès du même puits. La forme et la dimension des tentes de nattes, comme le lieu de camp choisi (hauteur éventée ou flanc de dune) varient selon la saison. S'il y a assez d'herbe et de bois, on construit une paillote à la saison des pluies. Tente ou paillote, l'organisation intérieure de l'habitation reste la même, ainsi que son orientation.

5) Division du travail

Elle se manifeste essentiellement à l'intérieur de la famille. La femme veille à la propreté de l'habitation, prépare les repas, traite les vaches et baratte le lait. Les chamelles sont traitées le plus souvent par les jeunes garçons. C'est l'homme en général qui part au marché (le voyage dure plus d'un mois), qui recherche les animaux égarés. Le plus gros travail, l'abreuvement, est fait par un esclave ou un domestique si la famille en possède un, à défaut par les enfants s'ils sont assez âgés, en dernier recours seulement par le mari ou la femme.

Peu de travaux nécessitent une collaboration extra-familiale : le creusement d'un nouveau puits (les puits, coffrés de bois, s'effondrent au bout de dix mois en moyenne), travail masculin effectué par les hommes d'un même campement, souvent par un groupe de frères ou de parents proches. Les Daza pratiquent peu l'artisanat. Les nattes des tentes sont achetées aux Azza. Pour fabriquer le grand *kofur*, sorte de natte de galettes assemblées par des lanières de cuir, une femme invitera ses voisines à l'aider, et leur offrira à manger et à boire.

6) Catégories sociales

A l'exception de quelques domestiques et esclaves (nombreux autrefois, ces derniers ont été libérés au moment de la colonisation) -qui ne sont jamais daza- les catégories sociales sont fonction de la situation matrimoniale : jeune homme / homme marié, jeune fille / femme mariée / femme divorcée. Le jeune homme n'acquiert qu'avec son mariage l'indépendance vis-à-vis de son père, et souvent les frictions sont vives entre père et fils quand ce dernier atteint une vingtaine d'années. Les jeunes filles occupent une situation sociale très subalterne : on ne les salue pas, elles ne boivent pas le thé, ne portent ni chaussures ni bijoux de valeur (les hautes chevillères et les bracelets d'argent sont le privilège des femmes mariées), ce sont elles qui abreuvent les animaux -la plus lourde tâche. Elles restent vierges jusqu'à leur mariage pour lequel, pas plus que pour autre chose, on ne les consulte. Ce n'est qu'en se mariant qu'elles cessent d'être quantité négligeable, encore que même alors, à quelques exceptions près, elles restent à la fois très dépendantes de leur mari d'une part, propriétaire en titre du troupeau familial, et de leur propre famille d'autre part, qui reste la seule puissance à laquelle elles peuvent faire appel, si le mari outrepassé ses droits. Prise entre son mari et sa propre famille, la femme daza n'en manifeste pas moins un caractère fréquemment intraitable, qui constitue en fait son principal moyen de défense. Face aux abus de son mari, elle n'a souvent pas d'autre recours que celui de " se fâcher " : elle quitte le campement de son mari pour retourner chez ses parents, où elle est sûre de toujours trouver refuge. C'est alors au mari, s'il le veut, d'intervenir auprès des parents de sa femme pour que, moyennant un cadeau éventuel, elle lui soit rendue. Les parents de la femme sont libres d'accepter ou de refuser. Les femmes divorcées, surtout lorsqu'elles sont jeunes, sont très libres de mœurs, ce qui ne les empêche pas de se remarier.

7) Propriété

Hormis la tente et son mobilier, qui appartiennent à la femme, les animaux sont pour l'essentiel propriété des hommes. Les enfants peuvent être en possession nominale de quelques animaux, mais leur père en garde l'entière disposition jusqu'à leur mariage. Il arrive qu'une femme possède un important troupeau, soit après un héritage (les Daza observent la règle musulmane : deux parts pour un garçon, une part pour une fille), soit parce qu'un animal unique, donné par exemple dans la petite enfance, aura proliféré. On observe, dans ce cas, une autorité beaucoup plus grande de la femme dans son ménage, voire un certain despotisme, et le couple résidera auprès des parents de la femme si le mari est pauvre (trois exemples sur vingt-cinq à Droua). Souvent, si la femme est contente de son mari, elle lui fera cadeau d'un animal, alors que la réciproque ne se voit jamais. En outre, la femme peut être, pour le mari, une source importante de richesse : non seulement les parents de la femme donnent un troupeau au mari le jour

du mariage (mais les droits du mari sur ce troupeau ne sont pas absolus : par une réglementation précise, le troupeau reste attaché à la femme et à sa progéniture), mais encore la femme peut, quand elle le veut (en général après le sevrage du premier ou du deuxième enfant), faire la tournée de ses parents consanguins en sollicitant de chacun le cadeau d'un animal pour son mari. Elle reviendra souvent, au bout de quelques mois, avec plus de dix animaux.

8) Le vol

Le vol de bétail est fréquent. En dépit des efforts de l'administration pour l'enrayer, il garde un caractère quasi institutionnel : il est pratiqué par presque tous les jeunes garçons avant leur mariage. Le but de ce vol n'est pas pratique (contrairement à ce qui est parfois affirmé, il ne sert pas à payer plus vite le " prix de la fiancée ", du moins dans aucun des cas que j'ai observés), c'est plutôt une prouesse qui attire sur soi l'attention des femmes. Le jeune homme qui a volé un chameau va le vendre immédiatement au marché en Nigeria, d'où il rapporte des articles de luxe : parfums, beaux vêtements, thé et sucre, bonbons, qu'il distribue dans le campement. Plus tard, si un goumier recherche le voleur, on le cachera ou on le préviendra pour qu'il s'enfuit à temps, " parce que c'est un parent ". Naturellement, ceci suppose qu'on ne vole pas le chameau d'un parent, ce que l'on pourra reconnaître aux marques de bétail imprimées sur les animaux.

Les objets usuels sont fréquemment, sinon volés, du moins empruntés par un parent, c'est pourquoi les femmes enferment leur biens (parfums, bijoux, vêtements, thé et sucre, sauce) dans un coffre métallique dont elles gardent sur elles la clé.

9) Religion

Les Daza sont plus islamisés que les Têda ou les Peul de la région, mais moins que les Azza qui comptent beaucoup plus de " marabouts " (*maallaa*, c'est-à-dire des hommes sachant lire et écrire le Coran). Par contre ceux qui ont fait le pèlerinage de La Mecque sont plus nombreux chez les Daza, plus riches que les Azza. Les " marabouts " réputés sont souvent riches, car c'est leur science rémunérée qu'on sollicite en toutes sortes d'occasions : guérir un malade, protéger un troupeau d'une épidémie, retrouver un chameau perdu, faire venir la pluie, gagner l'amour d'une femme, réussir une affaire, un voyage, etc...

10) Médecine humaine et vétérinaire

En matière médicale, les Daza reconnaissent la supériorité des Peul, auxquels ils font souvent appel. Leur propre médecine se base surtout sur la technique des pointes de feu et l'utilisation de ventouses, de beurre, de babeurre (*kaneshi*) et de feuilles d'*arken* (*Maerua Crassifolia*).

En outre, on fait boire au patient (ou à l'animal) l'eau de rinçage d'une planchette sur laquelle un " marabout " a écrit un verset du Coran.

11) Les convenances et les relations d'évitement

Les Daza ont un sens très poussé des convenances, qui déterminent l'attitude à adopter vis-à-vis de chacun. Cette attitude dépend de la position sociale de l'autre par rapport à soi (laquelle se définit par le degré de consanguinité et par celui d'alliance, l'identité ou non des sexes et l'âge respectif) et s'organise autour des critères principaux suivants :

- appeler la personne par son nom (en sa présence ou en son absence) ;
- se trouver sous le même toit que l'autre ;
- coucher sous le même toit que l'autre ;
- manger avec l'autre, ou en sa présence ;
- boire le thé avec l'autre, ou en sa présence ;
- plaisanter avec l'autre sur des thèmes sexuels ;
- " aller en brousse " (déféquer) ensemble.

Une réponse négative sur tous ces points correspond à un évitement total de la personne considérée : c'est le comportement du gendre envers sa belle-mère, de la bru envers son beau-père (donc le plus proche parent par alliance, de sexe opposé et d'une génération plus âgée). Une réponse affirmative sur ces mêmes points correspond au degré de familiarité maximal : tel est le comportement qu'on aura avec un parent consanguin de même sexe et de même âge. Naturellement, entre ces deux extrêmes, toutes sortes d'intermédiaires sont possibles.

Le code ainsi défini est soumis à deux variables :

1) Le temps : le comportement d'une femme avec sa belle famille, par exemple, ne sera pas le même pour une jeune mariée et une femme d'âge mûr, mère de plusieurs enfants.

2) L'individu, qui dispose d'une certaine marge d'interprétation personnelle dans l'application du code à chaque cas particulier (exemple : Untel est bien parent de mon mari, mais son fils a épousé ma cousine, etc ...). En outre, un jeu social est autorisé dans la mesure où, dans certains cas précis (surtout entre personnes de même sexe) l'évitement peut être aboli à la demande de la personne évitée (supérieure) qui, en général, doit en même temps faire un cadeau à la personne qui l'évite (inférieure). Ainsi, après le mariage, la belle-mère fait cadeau d'une vache ou de chevillères d'argent à sa bru, pour mettre un terme à un comportement qui deviendrait par trop inconfortable. Dans les autres cas l'importance du cadeau est déterminée par un certain barème, et la personne qui évite est plus ou moins libre d'accepter ou non la demande d' " ouverture " des relations. Dans la vie quotidienne les relations d'évitement peuvent être très

contraignantes, mais elles sont pour les femmes une source d'amusement.

11) Le mariage

Nous avons remarqué à propos des catégories sociales que le mariage peut être considéré comme un rite de passage, car il implique un changement de statut social important pour le jeune homme comme pour la jeune fille.

Ce sont les parents de celle-ci qui décident s'ils acceptent la demande de tel garçon. On préférera un parent éloigné plutôt qu'un inconnu, qu'il soit du même clan que la jeune fille ou d'un autre clan. Souvent plusieurs prétendants seront agréés en même temps, et c'est alors celui qui fera le plus vite les cadeaux qui l'épousera, à moins que l'un des prétendants n'enlève la jeune fille avant. Les mariages par enlèvement sont nombreux. La cause peut en être soit la présence d'un rival, soit l'opposition des parents, soit que l'on veuille hâter un processus qui traîne en longueur. L'enlèvement n'est pas un acte hors la loi, il obéit à des règles précises et suppose toujours la complicité d'un parent de la jeune fille.

Les échanges occasionnés par le mariage sont considérables. Le garçon reçoit de ses parents paternels et maternels des animaux. Il vendra, selon les cas, de quinze à trente bêtes au marché, au cours d'une période variant de un à trois ans ou plus. Il achète, avec le produit de la vente, du thé et du sucre qu'il fait apporter à son beau-père, qui le redistribue à ses parents. Les parents de la jeune fille, qui ont reçu du thé et du sucre, donneront chacun un animal au jeune homme le jour du mariage.

Si le prétendant est " marabout ", le père peut lui " donner " sa fille. Il n'aura alors rien à payer, et souvent recevra avec elle le jour du mariage un petit troupeau.

La cérémonie peut rassembler plus de trois cents personnes, dans le campement de la jeune fille. Le premier soir le marié est amené à la tente nuptiale ; le soir suivant la jeune fille. Pendant sept jours, ils ne devront pas sortir.

Le couple reste environ deux ans dans le campement des parents de la femme, puis le mari emmène celle-ci vivre où il veut, le plus souvent auprès de ses propres parents.

La plupart du temps, le premier mariage ne dure pas. Le divorce, par répudiation de la femme, est généralement provoqué par celle-ci qui, pour l'obtenir, peut fuir sa tente tous les soirs quelquefois pendant plusieurs années, au risque de se faire battre par ses propres parents. Le divorce est fêté par la famille de la femme.

Le mariage suivant coûtera moins cher et la femme sera plus libre de choisir elle-même son mari. Quelques hommes riches sont polygames.

Le mariage daza a beaucoup évolué ces cinquante dernières années. On constate une évolution de la nature et de l'importance du prix de la fiancée, et une libéralisation relative des interdits de

mariage avec un parent proche. Sur ce deuxième point, la différence est grande d'un clan daza à l'autre. La tendance actuelle est à l'augmentation du coût du mariage.

Chez les Azza, le mariage est assez semblable à ce qui précède, mais les prestations sont moins fortes, les divorces moins fréquents. La tante paternelle de la jeune fille joue un rôle important.

12) Littérature orale

Elle est abondante et s'adresse surtout aux enfants : histoires d'animaux personnifiés où la ruse des uns (le chacal, l'écureuil) contraste avec la bêtise des autres (le lion, l'éléphant, etc.), contes mettant en scène des personnages humains, le diable (*Tirke Kalla*), où le merveilleux intervient souvent.

Ces contes présentent beaucoup de points communs avec les contes zaghawa relevés par M.-J. et J. Tubiana (*Contes Zaghawa, Les Quatre Jedis*, Paris, 1961).

13) Musique

Les Daza ont deux instruments de musique : une timbale (*nangara*) et un petit luth à deux cordes (*c'egeni*). La timbale est un insigne de chef. Frappée en de rares occasions solennelles (par exemple, lors de la remise du " prix du sang " après un meurtre), elle est surtout utilisée par les jeunes (filles et garçons) qui en jouent pour danser. Le luth est joué par les jeunes garçons. Sa musique " parle " (phénomène très répandu dans d'autres sociétés africaines, du Niger en particulier), c'est-à-dire correspond à des paroles associées pour la plupart aux jolies filles du pays : chacune de celles-ci est caractérisée par un refrain. Le luth est donc un moyen pour le garçon d'exprimer ses sentiments amoureux.

Parmi les chants de femmes, on distingue les chants de danse des fillettes, et les chants de louange sur le père, un petit enfant ou un parent. Les chants de deuil sont très beaux. Les hommes ne chantent que lorsqu'ils sont seuls en brousse, de longues mélodies mélancoliques qui vantent la beauté de leur belle, et la richesse de ses parents.